



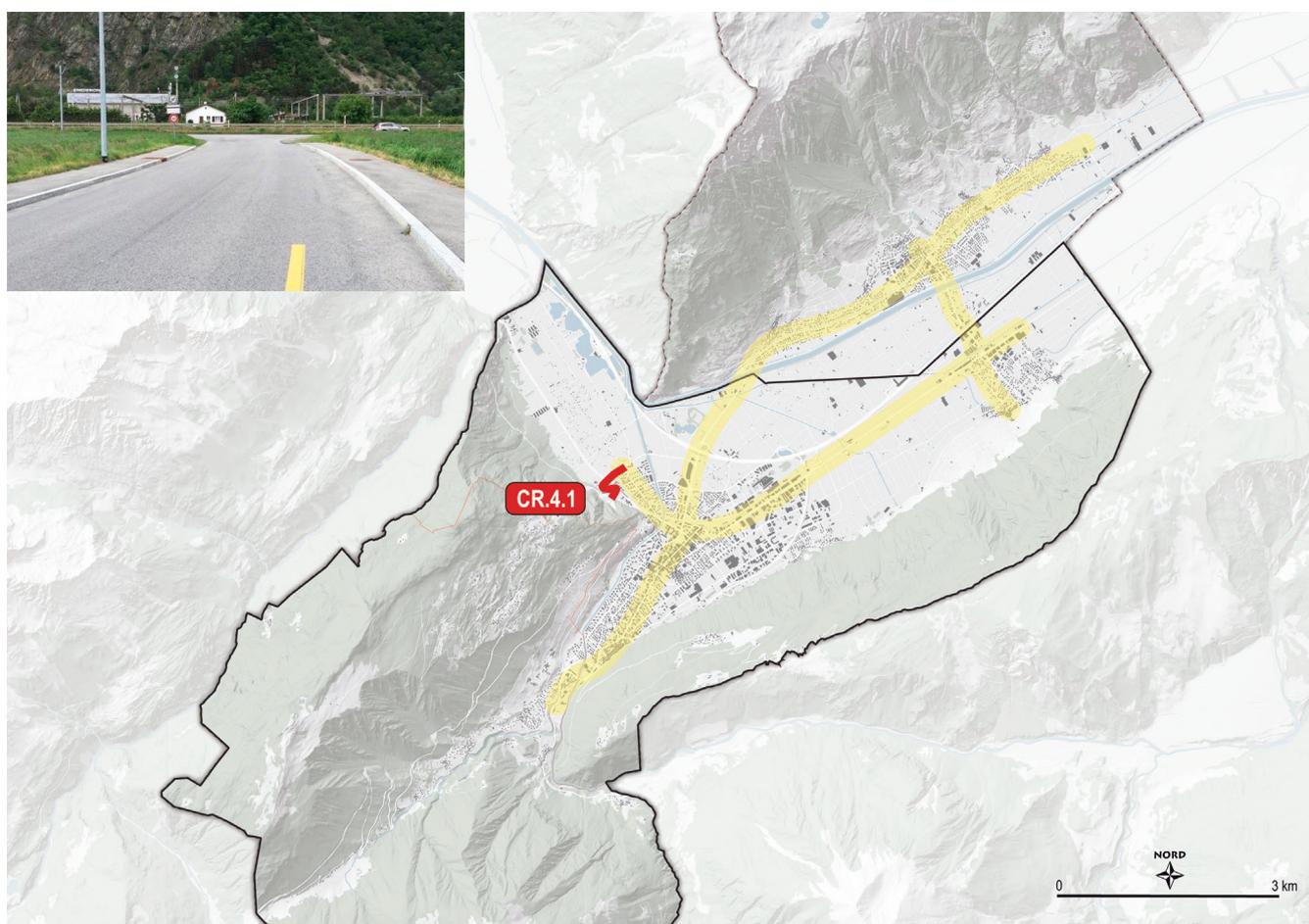
CR.4.1

LIAISON ROUTIÈRE OTTAN – LÉMAN

Catégorie Capacité des routes
Sous-catégorie : route de contournement **Coût** 7'195'000 CHF HT **Instance** A

Instance(s) responsable(s) Commune de Martigny **Instance(s) concernée(s)** TMR, SDM

Stratégies sectorielles S.TIM.1, S.TIM.2, S.U.1



Description	<p>État actuel</p> <p>Selon la hiérarchie du réseau routier, la liaison Nord-Ouest de la Ville de Martigny (réseau d'accessibilité – transiter et relier) n'est pas complète à ce jour. En effet, la jonction avec le réseau principal est réalisée au Nord avec la RC71 (route de Fully) mais ne l'est pas dans de bonnes conditions à l'Ouest avec la RCT9 (liaison indirecte, passage à niveau et gabarits très contraints). Cet axe incomplet n'est pas sécurisé et ne remplit pas à ce jour son rôle de route de contournement. De plus, les axes d'entrée en ville par le Nord (route de Fully) et l'Ouest (RCT9) sont surchargés en heures de pointe.</p> <p>État attendu</p> <p>Ce projet de liaison RCT9/RC102/Ottan vise à offrir une desserte routière cohérente avec la hiérarchie du réseau tout en le sécurisant, car il permettra la suppression du passage à niveau des Fumeaux.</p> <p>Ce nouvel axe de délestage intéresse fortement le trafic de transit (échange entre Vernayaz/Salvan et l'autoroute A9 via la jonction de Martigny-Fully), empruntant aujourd'hui soit le réseau cantonal au centre-ville (via la RC71 et le giratoire de la Place de Rome) surchargeant ainsi l'avenue de Fully, soit la route d'Ottan rejoignant la RCT9 par le passage à niveau existant. Cette liaison permet également d'absorber le report du trafic qui sera généré à la suite de la suppression éventuelle de la RC339 liée à la troisième correction du Rhône (axe prévu d'être dévolu à la mobilité douce). De plus, cet axe permet de répondre aux besoins des récents développements urbains des quartiers limitrophes (Milieu/Ottan).</p> <p>La réalisation de ce nouvel axe permettra également le réaménagement de la halte ferroviaire des Fumeaux (PM.4.2). Des aménagements cyclables sont prévus sur cet axe afin d'assurer la liaison avec la RCT9. Les accès piétons à la halte depuis les quartiers d'habitation (Ottan/Milieu) sont maintenus au Nord des voies via la route des Fumeaux.</p>
Opportunité et utilité	<p>Opportunité: cette mesure permet de répondre au besoin d'action (1.3) car elle complète le réseau d'accessibilité (en cohérence avec la hiérarchie du réseau routier) de Martigny et le sécurise.</p> <p>Utilité principale: CE1 : une des utilités principales de la mesure est d'améliorer le réseau routier et sa gestion. D'une manière générale cette mesure améliore le système global de transport (en lien avec la hiérarchie du réseau et les transports publics routiers), car elle permet de diminuer le trafic transitant au centre-ville tout en induisant indirectement une meilleure progression des bus sur l'avenue de Fully.</p> <p>CE3 : l'autre utilité principale de cette mesure et de permettre également l'accroissement de la sécurité pour tous les modes vu la suppression du passage à niveau.</p>
Réalisation	
État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)	Pas concerné
État de planification	L'état de planification 1 est atteint. Études de plusieurs variantes (2019), avant-projet (2020)
Prêt à être réalisé et financé	L'état « prêt à être financé » est atteint. Mise à l'enquête publique (2022) et expropriations (2022-2023)
Calendrier de mise en oeuvre	Date prévue du début des travaux : mi-2024 Date prévue de la mise en service : début 2026



Financement

Montant estimé	7'195'000 CHF HT	Demande de cofinancement	Oui
État de planification	Canton (34%)	Commune(s) (66%)	Tiers (-%)
	2'453'000 CHF HT	4'742'000 CHF HT	- CHF HT

Autres

Fiches concernées du PDC	D.4	Fiches concernées du PDI	M3
---------------------------------	-----	---------------------------------	----

Lien avec les autres mesures Cette mesure est liée à la mesure PM.4.2 concernant l'interface de l'arrêt régional des Fumeaux. Cette dernière dépend de la réalisation de ce nouveau tronçon. Cette mesure est aussi liée à la mesure P.MD.2.5 concernant la liaison cyclable Martigny-Ver-nayaz, en fonction de la variante retenue, le raccordement cyclable devra être pris en compte lors de la construction du nouveau giratoire.

Impact sur les domaines transversaux

La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :

Nature / environnement

Environnement gris : OPAir / **OPB** / ORNI / OPAM / OSites

Environnement vert : **OEaux** / OSol / OFo / OPN

Dangers naturels

Agriculture

Emprises sur la zone agricole/ SDA

La création de ce nouveau tronçon routier aura pour conséquence d'augmenter le trafic et donc les émissions de bruit liées au trafic routier (LPE, OPB). Une notice acoustique a été réalisée par le bureau bS Lucarne Sàrl et est transmise en annexe. Selon les conclusions de l'étude, le projet de giratoire respecte les exigences légales et locales en matière de bruit.

En lien avec la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance (OEaux), un concept de gestion des eaux pluviales avec prédimensionnement a été effectué par le bureau d'ingénieurs et géologues Tissières SA (document transmis en annexe).

Documents mis à disposition

- Expertise mobilité Giratoire RCT9 / RC102 / Ottan (Citec, 2015)
- Impact de la coupure de la RC339 sur la route d'Ottan (Citec, 2019)
- Plan situation générale (Moret & Associés, 2021)
- Note acoustique, Giratoire Mt d'Ottan (bS Lucarne Sàrl, 2019)
- Concept de gestion des eaux pluviales avec prédimensionnement (Tissières SA, 2018)

Plan selon état d'avancement

